

École Javouhey



CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025-2026

RESPECT & REUSSITE

Chers parents,

À l'occasion de la prochaine rentrée, voici quelques informations portées à votre connaissance :

Nous vous donnons rendez-vous le lundi 1 septembre 2025 :

- à 8 h 30 pour les classes de Primaire
- à 8 h 45 pour les classes de Maternelle

Il n'y aura pas de garderie le matin du lundi 1 septembre 2025.

Accueil

Secrétariat et administration sont assurés au lycée Javouhey (4 rue du Rempart Brest).

Direction

Monsieur GALLIOU peut vous recevoir sur ses quatre demi-journées de présence à l'école :

- Lundi après-midi
- Mardi matin
- Jeudi après-midi
- Vendredi matin ou le soir après 17h00

Merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat au 02.98.45.17.70

Assurance

L'établissement assure automatiquement tous les enfants en « individuelle accident » auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

Cette assurance couvre les risques encourus par l'enfant de son propre fait. Elle ne remplace pas l'assurance « responsabilité civile » et ne concerne pas les dommages causés à autrui.

Aide personnalisée

Les enseignantes vous communiqueront pour chaque classe à la rentrée les dispositions prises pour les temps d'aide personnalisée.

Les modalités d'entrées et de sorties

Elles se font par le portillon côté rue.

Les dates des vacances et informations complémentaires vous seront données à la rentrée.

Organisation de la structure pédagogique

- * Classe de PS/MS
- * Classe de MS/GS
- * Classe de CP/CE1
- * Classe de CE1/CE2
- * Classe de CM1/CM2



Facturation cantine et garderie

Garderie et étude

La garderie du matin se tient tous les jours sauf le jour de la rentrée de 07h30 à 08h35 de la maternelle au CM2 dans la salle de motricité.

La garderie du soir a lieu tous les jours de 16h45 à 19h00.

* À NOTER : l'étude surveillée est assurée dans la salle de permanence du collège de 16h45 à 18h00, pour les élèves de CM les lundi, mardi et jeudi. Le vendredi, elle sera assurée en primaire.

Contribution scolaire

Tarif de base	Tarif volontaire
38€	40€

À partir de cette année, nous faisons la proposition d'un tarif volontaire de 40€/mois (400€ annuel)

Veuillez indiquer votre choix sur la feuille «Règlement Financier», à nous remettre.

Ce tarif s'entend tous frais compris, payable en 10 mensualités ou 3 trimestres.

Ce tarif comprend la rétribution scolaire, les cotisations diverses, les frais divers (photocopies), les animations (théâtres, marionnettes, cinéma pédagogiques), les sorties, l'adhésion en «individuelle-accident» à la mutuelle Saint-Christophe et les fournitures de manuels scolaires.

Une réduction de 50 % de la rétribution est accordée à partir du 3ème enfant scolarisé dans le groupe Javouhey Rive-Droite.



CANTINE

* À NOTER : à compter de septembre 2025, le système de facturation sera modifié.

Un système de forfait demi-pension sera mis en place pour ceux qui fréquentent la cantine 4 fois par semaine.

Le montant mensuel sera alors de 64€ (576€ annuel, calcul effectué sur la base de 137 jours de classe) sur 9 mois d'octobre à juin. Des régularisations seront réalisées pour maladie, avec certificat médical, à partir de 3 jours d'absences consécutifs.

Pour les familles qui ne font pas le choix du prélèvement automatique, il y a deux cas de figure :

- **Formule au forfait (4 jours)** : le règlement devra s'effectuer par chèque selon le calendrier indiqué sur la facture en début d'année.
- **Formule en occasionnel ou un, deux ou trois repas par semaine** : le règlement devra se faire en amont via «École Directe».

Le prix du repas unitaire occasionnel ou sur un, deux ou trois jours par semaine sera de **4,50 €**.

La cantine fonctionnera dès le premier jour.

Les parents, qui au vu de leur situation sociale peuvent bénéficier d'un tarif dégressif pour la cantine, sont invités à présenter leur avis de CAF du mois d'août au secrétariat de l'établissement. Cette démarche est à renouveler en janvier.

GARDERIE

Le tarif appliqué sera de 0.80€ par tranche de 15 minutes, barème décompté au ¼ d'heure commencé. La facturation mensuelle sera limitée à hauteur de 33€ pour la garderie du matin et pour celle du soir.

Vous devez alimenter en amont le porte monnaie de votre enfant en ligne sur École Directe.

Nous vous précisons que **les chèques CESU** sont acceptés pour le règlement des frais d'étude et de garderie. Il n'y aura pas de rendu de monnaie, ni de remboursement sur les chèques CESU.

À NOTER : le soir, à partir de 16h40, après la classe, tous les enfants qui n'auront pas été récupérés par les parents ou une personne autorisée à venir les chercher, seront automatiquement conduit à la garderie.

* **Règlement** : nous invitons les familles (comme c'est actuellement le cas pour la majorité d'entre elles) à privilégier le choix du prélèvement automatique. Ainsi pour ces familles, le mandat de prélèvement s'appliquera à la fois pour la demi-pension et la contribution scolaire.

Ainsi :

- les nouveaux arrivants recevront fin août les codes et identifiants pour accéder à «École Directe»
- les factures seront disponibles sur votre espace «École Directe»

À NOTER : des informations complémentaires vous seront adressées à la rentrée.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances !

Le Directeur,
Ronan Galliou